



Communiqué de presse du 14 mai 2009

Fondation d'un groupe parlementaire Médecines complémentaires

Le peuple et les cantons votent le 17 mai sur l'inscription de la médecine complémentaire dans la Constitution. Selon des sondages récents, le projet a de bonnes chances d'être accepté. L'article constitutionnel «Pour la prise en compte des médecines complémentaires» est lié à des revendications essentielles. Pour satisfaire ces revendications, la conseillère nationale Edith Graf-Litscher (PS TG) et le conseiller aux Etats Rolf Büttiker (PRD SO) ont fondé le groupe parlementaire Médecines complémentaires, dont ils assument la présidence en commun. Le groupe jouit d'un large soutien dans les différents partis politiques.

L'article constitutionnel «Pour la prise en compte des médecines complémentaires» est formulé abstraitement. La Constitution doit être complétée par la phrase suivante: «La Confédération et les cantons pourvoient, dans les limites de leurs compétences respectives, à la prise en compte des médecines complémentaires.» Cet article est lié à un noyau de revendications essentielles, que le parlement national et les parlements cantonaux seront appelés à satisfaire en cas d'acceptation. Il s'agit de:

- la réintégration de cinq méthodes de médecine complémentaire dans l'assurance de base
- la création de diplômes nationaux pour les thérapeutes non-médecins, et d'un régime d'autorisations cantonales
- l'intégration dans l'enseignement et la recherche de la médecine complémentaire pratiquée par les médecins
- la préservation de la pharmacopée

Afin de pouvoir satisfaire ces revendications le plus rapidement et le plus efficacement possible, la conseillère nationale Edith Graf-Litscher et le conseiller aux Etats Rolf Büttiker ont fondé le groupe parlementaire Médecines complémentaires avant même la votation du 17 mai 2009. Le Parlement a déjà manifesté son soutien à ce texte en l'adoptant le 3 octobre 2008 à une majorité de 78,5 pour cent. La médecine complémentaire rencontre davantage de résistance auprès du Ministre de la santé et dans l'administration.

Déjà 30 membres provenant de toutes les régions du pays et de tous les partis

Le groupe parlementaire se compose actuellement de 23 membres du Conseil national et de 7 membres du Conseil des Etats. De nouvelles inscriptions arrivent chaque jour. Tous les grands partis (PST-POP, Verts, PS, PEV, PDC, PBD, PLR, UDC) et toutes les régions linguistiques de la Suisse sont représentés dans ce groupe.

Renseignements

Conseillère nationale Edith Graf-Litscher (PS TG), 079 347 08 93, edith.graf-litscher@parl.ch

Conseiller aux Etats Rolf Büttiker (PLR SO), 079 435 32 44, r.buettiker@datacomm.ch